

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT N ° II-AC358

présenté par
M. Raux, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi,
Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin,
M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-
Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Sport	0	5 400 000
Jeunesse et vie associative	5 400 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	5 400 000	5 400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli du groupe Écologiste et Social vise à l’instauration d’une aide au passage du brevet d’aptitude aux fonctions d’animateur (BAFA).

À défaut d'organiser une prise en charge complète de la formation pour un nombre suffisant de jeunes, il convient de reconduire le dispositif d'aide qui a ses preuves en 2022. Il est proposé une aide exceptionnelle de 200 euros qui pourrait être attribuée à 27 000 jeunes, selon les mêmes modalités qu'en 2022.

Pour assurer la recevabilité financière du présent amendement, il est proposé :

- Une augmentation de 5 400 000 €, en AE et en CP, de l'action 02 « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » du programme n° 163 « Jeunesse et vie associative » ;
- Une diminution de 5 400 000 €, en AE et en CP, de l'action 02 « Développement du sport de haut niveau » du programme n° 219 « Sport ».

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage.